



GUIDE DE L'ÉTUDIANTE ET DE L'ÉTUDIANT 2017-2018

COMMUNICATION MULTIMÉDIA

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau du Registraire au (204) 235-4408 ou au bureau de l'École technique et professionnelle au (204) 233-0210 au poste 449.

Vous pouvez également nous rejoindre par courriel aux adresses suivantes: etp@ustboniface.ca ou registraire@ustboniface.ca.

GUIDE DE L'ÉTUDIANTE ET DE L'ÉTUDIANT 2017-2018

COMMUNICATION MULTIMÉDIA

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Les renseignements contenus dans ce document sont destinés à toute la clientèle étudiante **s'inscrivant au programme** Communication multimédia. Ces renseignements sont essentiels et doivent être lus attentivement!

TABLE DES MATIÈRES

Services de l'Université de Saint-Boniface	2
Profil linguistique	4
Calendrier scolaire 2017-2018	5
Horaire	6
Annuaire	6
Liste des cours	6
Permis de travail obligatoire.....	6
Achat de manuels scolaires.....	7
Bourses et aide financière.....	7
Assurance maladie destinée à la clientèle étudiante de l'USB	8
Politiques	8
Politique concernant la propriété intellectuelle des travaux étudiants	
Politique sur le harcèlement discriminatoire et harcèlement sexuel	
Annexes	11
Liste de cours	
Note de service sur les produits parfumés	
Dépliant sur le harcèlement sexuel	
Finances 2017-2018	

Direction des finances (local 1322) – droits de scolarité

Il vous faudra vous acquitter de vos **droits de scolarité** à la Direction des finances **au plus tard le 14 septembre 2016 pour éviter les frais de retard**. Cependant, **si vous êtes dans l'attente d'un prêt, d'une bourse ou d'un virement bancaire pour payer vos frais de scolarité, il vous suffira de** présenter à la Direction des finances une copie du document attestant de ce fait et ce, avant la date limite de paiement.

Si vous n'êtes pas en mesure de payer vos droits de scolarité avant le 13 septembre, vous pouvez remplir un [formulaire de demande de délai](#) avant la date limite de paiement. Un frais de 150\$ sera imposé et vous aurez donc **jusqu'au 19 octobre 2017** pour acquitter vos frais de scolarité. Les détails pour la facturation de vos droits de scolarité vous seront communiqués lors de votre inscription.

Pour obtenir des informations sur les dates de paiement, modalités de paiement, pénalité, délai et autres, veuillez cliquer [ici](#). (Disponible également en annexe)

Pour plus de renseignements sur les frais de scolarité, veuillez consulter les **tableaux des droits de scolarité sur le site Internet de l'USB en cliquant [ici](#)** ou en vous rendant à l'adresse suivante : <http://ustboniface.ca>

Direction des finances (local 1322) - stationnement

Dès le 12 juillet 2017, vous pouvez réserver un **stationnement près de l'Université auprès de la** Direction des finances. Voir formulaire en annexe.

Carte étudiante et casier disponible au Sportex (local 1340)

Cette année, votre **carte étudiante** sera disponible seulement dès la rentrée (à partir du 5 septembre 2017). Vous pouvez tout de même vous rendre au Sportex afin de faire prendre votre photo en guise de préparation pour votre carte étudiante. Afin de répondre aux besoins de la clientèle étudiante **à distance, le formulaire de demande de carte d'identité est également** disponible en cliquant [ici](#). Cette carte indispensable vous donnera accès à de nombreux services (Bibliothèque Alfred-Monnin, Centre informatique, etc...).

Vous pouvez, dès le 28 juillet 2017, réserver auprès du Sportex un **casier** (45 \$/année) pour **l'année académique 2017-2018**.

Service d'animation culturelle (local 1235)

Vous pouvez rencontrer l'équipe du Service de l'animation culturelle (SAC) dès la rentrée 2017-2018. Le SAC s'engage à vous offrir le soutien nécessaire à la réalisation de votre projet de nature culturelle. Quel projet? Théâtre, musique, improvisation, cercle de lecture, art-visuels, club photo, création littéraire, vidéo, ateliers divers, etc...

Cliquez [ici](#) afin d'accéder la page web du Service d'animation culturelle.

Centre informatique (locaux 1441 et 1443b)

Si vous n'étiez pas étudiante ou étudiant à l'USB l'an dernier, le détail de votre compte Informatique et de votre adresse de courrier électronique vous sera communiqué lors de votre inscription.

Votre nom d'utilisateur est normalement composé de la première lettre de votre prénom suivie des 7 premières lettres de votre nom de famille, sans accent (par exemple « jcote » pour Jean Côté).

Votre adresse de courrier électronique est composé de votre nom-utilisateur et du suffixe « monusb.ca » (par exemple : jcote@monusb.ca). Votre boîte aux lettres est accessible par le Web à l'adresse : <https://courrier.monusb.ca>.

Si vous étiez étudiante ou étudiant à l'USB l'an dernier, votre compte informatique actuel est toujours actif et restera actif suite à votre inscription.

Si vous rencontrez des difficultés à utiliser votre compte informatique, le personnel du Centre informatique se fera un plaisir de vous aider.

Votre compte informatique permet :

- l'accès aux ordinateurs des laboratoires du Centre informatique 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 (avec quelques exceptions);
- l'accès à l'Internet et aux logiciels disponibles au Centre informatique;
- l'accès au sans fil;
- l'accès au système d'impression laser.

Sur demande, vous pouvez obtenir d'autres services tels qu'une session d'orientation sur l'utilisation des ordinateurs à l'Université.

Cliquez [ici](#) pour accéder la page web du Centre informatique.

Bureau international (local 1111)

Au service de toutes les étudiantes et tous les étudiants, le Bureau international a pour mandat d'internationaliser le campus. Il coordonne les programmes de mobilité étudiante, offre de la formation interculturelle, se charge de l'accueil et appuie des étudiants internationaux et est partenaire dans plusieurs initiatives à saveur interculturelle sur le campus.

Les coordonnées : local 1111, international@ustboniface.ca et 204-237-1818, postes 304 et 503.

Cliquez [ici](#) pour accéder la page web du Bureau international.

Bibliothèque Alfred-Monnin (local 2110)

Votre carte étudiante de l'USB est non transférable et est obligatoire pour les prêts. Votre adresse courriel@monusb.ca et votre mot de passe du réseau de l'université **permettent d'accéder aux banques de données et à votre dossier « Mon compte » dans l'Outil de découverte.** Certains postes de travail publics dans la bibliothèque ont des logiciels spécifiquement pour le programme des sciences infirmières.

Service de perfectionnement linguistique (local 2411)

Le Service de perfectionnement linguistique est un service d'appui à l'apprentissage. Il vous offre un encadrement linguistique, des cercles de conversation, des services de tutorat en français, anglais et espagnol et encore beaucoup **d'autres services.**

Cliquez [ici](#) pour accéder la page web du Service de perfectionnement linguistique.

Service d'animation spirituelle (local 1133)

Ce service a le privilège d'aborder l'aspect de la foi tissé dans la mosaïque des différentes cultures coexistantes au sein de la communauté de l'USB.

Cliquez [ici](#) pour accéder la page web du Service d'animation spirituelle.

Services d'accessibilité aux études (local 1119)

L'Université offre un service adapté aux étudiantes et aux étudiants qui ont besoin de services particuliers ou de mesures d'adaptation. **Une personne qui a des difficultés d'apprentissage, une incapacité physique, des troubles de santé mentale, une maladie chronique ou encore une incapacité temporaire peut recevoir un appui dès la présentation d'une preuve de son incapacité.**

Cliquez [ici](#) pour accéder la page web du Service d'accessibilité aux études.

Autres services

Dans le cadre de la journée d'accueil, le 6 septembre prochain, vous aurez l'occasion de connaître davantage les autres services offerts à l'USB.

PROFIL LINGUISTIQUE

Veillez noter que tous les nouveaux étudiants et les nouvelles étudiantes doivent faire dresser leur profil linguistique et avoir reçu leur résultat **AVANT de pouvoir s'inscrire.** Si ce n'est pas déjà fait, veuillez communiquer avec le Registrariat au (204) 235-4408 pour prendre un rendez-vous.

CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018

COMMUNICATION MULTIMÉDIA		
SESSION AUTOMNE	SESSION HIVER	SESSION ÉTÉ
Du 5 septembre au 21 décembre 2017	Du 3 janvier au 23 avril 2018	Du 7 mai au 29 juin 2018 *CM 214 <i>Élaboration du portfolio</i> Du 30 avril au 1 ^{er} juin 2018 *CM 126 <i>Stages en multimédia</i> Du 30 avril au 1 ^{er} juin 2018
PÉRIODE D'EXAMENS OU D'ÉVALUATION DE PROJETS (les cours sont terminés)		
Du 11 au 23 décembre 2017	Du 9 au 23 avril 2018	
RELÂCHES		
Relâche d'automne : du 5 au 6 octobre 2017 Relâche d'hiver : du 20 au 23 février 2018		

Date de début des inscriptions 12 juillet 2017
Date limite pour les inscriptions (sans pénalité financière) 6 septembre 2017

Congé des fêtes : 22 décembre 2017 – 1er janvier 2018 (inclusivement)
L'Université sera ouverte à partir du 2 janvier 2018. Les cours débutent le 3 janvier 2018.

Collation des grades 14 juin 2018

Dates limites pour le retrait de cours sans préjudice académique
Cours de la 1^e session 17 novembre 2017
Cours de la 2^e session 16 mars 2018
Cours de la 3^e session à déterminer
Journées fériées :

le lundi 9 octobre 2017 – Action de Grâce
le lundi 13 novembre 2017 – Jour du Souvenir
le lundi 19 février 2018 – Journée Louis-Riel
le vendredi 30 mars 2018 – Vendredi Saint
le lundi 21 mai 2018 – Fête de Victoria

L'École technique et professionnelle se réserve le droit de modifier le calendrier scolaire et la grille horaire de cours sans préavis.

Une liste complète des dates importantes à retenir se trouve aux premières pages de l'annuaire de l'USB ainsi que sur le site Internet à l'adresse suivante ustboniface.ca. Vous pouvez y accéder directement en cliquant [ici](#).

HORAIRE

La période d'inscription débute le 12 juillet 2017 et se termine le 6 septembre 2017.

L'horaire des cours offerts pour l'année 2017-2018 est disponible dès maintenant sur le site web de l'USB à l'adresse suivante : ustboniface.ca. Des copies papiers sont disponibles également au registrariat de l'Université.

Pour y accéder directement, cliquez [ici](#).

IMPORTANT : La grille horaire des cours est mise à jour régulièrement **au cours de l'été**. Veuillez-vous assurer d'avoir toujours en main la version la plus récente avant le début les cours!

ANNUAIRE

L'annuaire de l'USB est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ustboniface.ca.

Pour y accéder directement, cliquez [ici](#).

LISTE DES COURS

La liste des cours est disponible dans l'annuaire ou sur le site Internet de l'USB. Pour accéder à l'annuaire, veuillez-vous référer à la section précédente.

PERMIS DE TRAVAIL OBLIGATOIRE

AVIS IMPORTANT AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS AYANT UN PERMIS D'ÉTUDES

Toute étudiante ou tout étudiant ayant un permis d'études à l'École technique et professionnelle, **doit obtenir un permis de travail afin de pouvoir être admissible aux stages d'apprentissage** pour les programmes Administration des affaires, Éducation de la jeune enfance, Communication multimédia, Informatique et Gestion du tourisme ainsi qu'aux stages cliniques pour les programmes Sciences infirmières et Soins infirmiers auxiliaires. À noter que les stages font partie des exigences pour l'obtention du diplôme.

Veuillez-vous adresser au Bureau international ou rendez-vous sur le site Internet suivant : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp>. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Robin Rooke-Hanke en composant le (204) 233-0210, poste 304 ou passez au Bureau international au local 1111, situé près du Registrariat.

ACHAT DE MANUELS SCOLAIRES

- La liste de manuels pour chaque cours est inscrite dans le plan de cours.
- Les manuels sont disponibles au début de chaque semestre après réception des plans de cours en salle de classe.
- En cas de pénurie de stock, les étudiantes et étudiants ont **trois semaines** pour faire des commandes **sans dépôt** et ce, à partir du premier jour de classe (en septembre et en janvier). **Aussitôt que la commande est arrivée, l'étudiante ou l'étudiant reçoit un message texte ou un appel téléphonique l'avertissant qu'il ou elle a 5 jours pour venir chercher la commande en question. Les commandes spéciales effectuées après cette date devront être payées à l'avance et elles incluront un frais de livraison, le cas échéant.**

Tous les manuels, sauf si indiqué autrement, sont disponibles à :
La librairie À la page
200, boulevard Provencher
Winnipeg, MB R2H 0G3
Téléphone : (204) 233-7223

En plus de l'achat de manuels, l'étudiante ou l'étudiant peut s'attendre à déboursier des sommes supplémentaires pour l'achat de matériel ou pour des frais associés à des activités dans le cadre des cours.

Pour celles et ceux qui achèteront des manuels usagés, assurez-vous de bien vérifier votre plan de cours afin de vous assurer d'avoir l'édition la plus récente.

BOURSES ET AIDE FINANCIÈRE

Divers programmes de bourses, prix et médailles sont disponibles pour chaque type de clientèle de l'Université de Saint-Boniface. Pour plus d'informations, veuillez consulter le cahier des bourses, prix et médaille de l'USB en cliquant [ici](#) ou en vous procurant le cahier auprès du Registrariat. Le site Internet <https://yconic.com/> peut également vous renseigner sur les autres bourses disponibles. Consultez le site de Francofonds: http://www.francofonds.org/content/bourses_subventions.html pour d'autres bourses d'études et des possibilités de subventions.

Voici quelques exemples de bourses intéressantes :

- Bourses – Fonds de nouvelles technologies (voir cahier de bourses de l'USB)
- Bourses de la Fondation Donatien Frémont : http://apf.ca/index.cfm?Voir=sections&Id=7573&M=2441&Repertoire_No=2137988666
- Bourse- Une formation pour l'avenir : <http://www.gov.mb.ca/msw/index.fr.html>

ASSURANCE MALADIE POUR LA CLIENTÈLE ÉTUDIANTE DE L'USB

Lorsque vous payez vos frais auprès de l'USB, des cotisations pour votre association étudiante vous sont également facturées. Elles permettent à l'Association étudiante de l'Université de Saint-Boniface (AEUSB) de vous offrir des services de qualité et de vous représenter par les membres que vous avez élus au cours de votre année scolaire. Pour de plus amples renseignements sur les cotisations et sur l'assurance maladie *Green Shield*, veuillez consulter le site Internet de l'AEUSB au www.aeusb.ca.

POLITIQUES

Politique concernant la propriété intellectuelle des travaux étudiants

ÉCOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
Université de Saint-Boniface
Adoptée en juin 2000

DÉTENTION DU DROIT D'AUTEUR SUR LES ŒUVRES

Le droit d'auteur comporte des droits moraux et des droits économiques. Les droits moraux **existent en faveur de l'auteur de l'œuvre, tandis que les droits économiques appartiennent au titulaire du droit d'auteur.**

Les droits moraux permettent au créateur d'une œuvre :

- a) d'en revendiquer la paternité, même sous pseudonyme, ou de réclamer la protection de son anonymat;
- b) d'en protéger l'intégrité en réprimant toute déformation, mutilation, modification **de son œuvre;**
- c) d'empêcher toute utilisation préjudiciable à son honneur ou à sa réputation

Les droits économiques appartenant au titulaire du droit d'auteur permettent d'exploiter l'œuvre, d'en tirer profit, de la protéger et d'exercer un contrôle des exploitations qui en sont faites.

LE DROIT D'AUTEUR

A moins d'une stipulation contenue dans un contrat individuel ou dans un contrat collectif de travail, l'auteur d'une œuvre est le propriétaire du droit d'auteur sur cette œuvre lorsque cette œuvre est créée de sa propre initiative et que l'apport matériel de l'École technique et professionnelle est limité aux moyens qui, de façon générale, sont accessibles à tous et n'ont pas été spécifiquement fournis pour la création de l'œuvre.

PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX ÉTUDIANTS

1. L'École technique et professionnelle, de même que l'Université de Saint-Boniface, reconnaît que la création d'œuvres relevant du domaine de la propriété intellectuelle constitue l'aboutissement normal du processus de formation de ses étudiants.

L'un des principaux rôles de l'Université de Saint-Boniface est d'offrir à sa clientèle étudiante un environnement éducationnel propice à l'apprentissage.

Les étudiants sont les propriétaires des œuvres qu'ils produisent. L'Université ne réclame aucun droit de propriété sur les œuvres intellectuelles créées par les étudiants.

Ainsi, tout œuvre ou produit développés par un étudiant dans le cadre de son programme d'études et en vue de l'obtention d'un diplôme appartient à celui-ci.

2. La formation à l'École technique et professionnelle peut comprendre toutefois la reproduction de conditions de travail réelles par l'élaboration de projets avec de vrais clients.

Lorsqu'un étudiant réalise un travail dans le cadre d'un de ses cours pour le compte d'un client, la propriété entière de l'œuvre revient au client.

DROIT D'UTILISATION PAR L'UNIVERSITÉ DES TRAVAUX ÉTUDIANTS

1. L'Université peut toutefois réclamer tout ou partie des droits de propriété si l'étudiant a reçu une rémunération à titre d'employé pour son travail ou si l'œuvre a exigé l'utilisation extensive des ressources et des installations de l'Université. Dans ces deux cas, l'Université est la titulaire initiale du droit d'auteur sur le travail réalisé. L'étudiant pourra tout de même utiliser ces créations pour les fins de ses travaux académiques.
2. L'Université croit fermement que les étudiants peuvent bénéficier et apprendre de la présentation des travaux réalisés par d'autres étudiants. C'est pourquoi l'Université réclame un droit d'utilisation des travaux étudiants à des fins pédagogiques à l'intérieur des cours pour une période de 5 ans.

L'utilisation de ces œuvres à des fins non pédagogiques (ex. : recrutement, publicité de l'Université) ou pour des fins pédagogiques excédant une période de 5 ans requière le consentement du ou des auteurs de ces œuvres.

3. Les ressources (installations et équipements) appartenant à l'Université devraient être utilisées strictement pour la formation et non à des fins personnelles ou extra-collégiales.
4. L'utilisation extensive des ressources de l'Université se définit par l'usage cumulatif des installations, équipements et ressources humaines dans le cadre d'un travail particulier qui autrement aurait coûté à son auteur plus de 1 000 \$ s'il avait dû acheter, louer ou contracter pour la réalisation d'un tel ouvrage. Est exclu de cette catégorie des installations telles la bibliothèque, espaces de bureau, studios, laboratoires ou ordinateurs disponibles à tous les employés et élèves.

Politique sur le harcèlement discriminatoire et harcèlement sexuel

Tous les étudiantes et étudiants sont tenu de se conformer à la politique sur le harcèlement discriminatoire et harcèlement sexuel. Cette politique peut être accédée en cliquant [ici](#) ou en vous rendant sur le site Internet de l'université : ustboniface.ca. Une copie du dépliant sur le harcèlement se trouve en annexe de ce guide.

ANNEXES

Communication multimédia

2017-2018

PREMIÈRE ANNÉE

SESSION AUTOMNE

AN 106	Anglais langue seconde I (<i>Laboratoire requis</i>) (<i>Préalable : Admission sur recommandation du SPL</i>).
CM 101	Industrie du multimédia
CM 102	Histoire des communications visuelles
CM 106	Logiciels d'applications multimédias
CM 109	Créativité et design visuel
CM 121	Concepts d'enregistrement sonore
CM 131	Design pour le Web I
FR 106	Français I L (<i>Laboratoire requis</i>)

SESSION HIVER

CM 104	Techniques d'écriture (<i>Préalable: FR 106</i>)
CM 105	Writing for Electronic Media (<i>Préalable : AN 106</i>)
CM 118	Gestion de la production multimédia
CM 122	Équipement et logiciels audio
CM 127	Développement pour plateforme mobile I
CM 132	Design pour le Web II (<i>Préalable : CM 131</i>)
CM 136	Animation pour Internet (<i>Préalable : CM 131</i>)

SESSION ÉTÉ

CM 115	Communication et relation au sein d'une équipe de travail
CM 137	Projet d'intégration (<i>Préalables : CM106, CM109, CM121, CM122, CM131, CM132</i>)

**Ce cours est offert en-ligne.*

DEUXIÈME ANNÉE

SESSION AUTOMNE

CM 124	Production sonore en studio L
CM 201	Conception et scénarisation pour vidéo L
CM 202	Saisie d'images vidéo L
CM 205	Montage vidéo L
CM 210	Modélisation 3D L
CM 215	Développement pour plateforme mobile II

SESSION HIVER

AN 108	Advanced English Practice (<i>facultatif</i>)
CM 128	Production sonore en studio II L
CM 203	Techniques de production vidéo L
CM 206	Effets spéciaux, son et images L (<i>Préalable ou concomitant : CM 205</i>)
CM 209	Introduction à l'animation L
CM 211	Animation de modèles 3D L
CM 213	Plan d'affaires et préparation à l'emploi

SESSION ÉTÉ

CM 126	Stage en multimédia (<i>Préalable : années I et II</i>)
CM 214	Élaboration du portfolio

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS :

Bien que les cours théoriques du programme soient enseignés en français, la connaissance de l'anglais oral et écrit est obligatoire pour pouvoir être accepté dans les milieux de stages au Manitoba. Selon les résultats du profil linguistique en anglais, il se peut que certaines étudiantes et certains étudiants aient à suivre des cours préparatoires en anglais AN 001 et/ou AN 002 avant d'être admissibles aux cours crédités AN 106 *Anglais langue seconde 1*. Ce cours doit être réussi avant de pouvoir s'inscrire aux stages de la deuxième année du programme.



Note de service

Destinataires : Membres du personnel et clientèle étudiante

Expéditeur : Comité de santé et de sécurité

Date : Le 18 octobre 2012

Objet : Produits parfumés

La présente a pour objectif de sensibiliser tout le personnel et la clientèle étudiante à l'effet que peuvent avoir les produits parfumés sur des personnes allergiques ou sensibles au parfum.

Ces produits parfumés peuvent poser un risque pour la santé de certaines personnes. Ils peuvent causer, par exemple, des maux de tête, des étourdissements, de la nausée et des symptômes semblables à ceux du rhume.

Par mesure préventive, le comité de santé et de sécurité vous demande d'éviter de porter du parfum, de l'eau de Cologne, de la lotion après-rasage et tout autre produit parfumé.

Merci de votre précieuse collaboration.

Le harcèlement et le harcèlement sexuel

Le harcèlement est un comportement offensant et inapproprié envers une personne en raison de son adhésion réelle ou présumée à un groupe de personnes et fondé sur les caractéristiques suivantes:

- l'ascendance;
- la nationalité;
- l'origine ethnique;
- la religion ou les croyances religieuses;
- l'âge;
- le sexe;
- l'orientation sexuelle;
- l'état matrimonial ou le statut familial;
- la source de revenu;
- les convictions politiques;
- les incapacités physiques ou mentales;
- la taille, le poids, l'apparence physique.

Le harcèlement peut aussi se définir comme de l'intimidation et peut comprendre :

- un comportement humiliant ou intimidant qui nuit au bien-être de la personne;
- un comportement unique si grave qu'il a un effet durable et préjudiciable sur la personne.

Le harcèlement sexuel comprend toute attention de nature sexuelle non sollicitée.

La politique de l'Université définit le harcèlement sexuel comme :

- tout comportement ou commentaire de nature sexuelle, qui a lieu de façon répétée, offensante ou inappropriée;
- des avances sexuelles répétées qui sont désagréables et inappropriées;
- des avances sexuelles faites par une personne qui a le pouvoir d'accorder ou de refuser un avantage à la personne qui les subit, si la personne qui fait des avances sait ou devrait normalement savoir que celles-ci sont inappropriées;

- des représailles ou des menaces de représailles adressées à une personne qui a refusé d'accéder à des avances sexuelles.

NON C'EST NON!

Conséquences du harcèlement

Le harcèlement peut entraîner :

- des conséquences psychologiques telles l'angoisse, la dépression, l'humiliation, la confusion, la peur, l'intimidation, le désespoir, le stress, la perte de confiance en soi, l'isolement, etc.;
- des conséquences physiques telles les ulcères, la nausée, l'insomnie, les troubles alimentaires, la fatigue, le manque d'énergie, la dépendance à la drogue, les maux de tête et de dos, etc.;
- des conséquences professionnelles : évaluations injustes, mauvaises références, performance diminuée, échecs académiques, renvoi, invalidité de longue durée, inquiétudes face à l'avenir, inquiétudes financières, etc.;
- d'autres conséquences : empoisonnement du climat à l'Université.

Comment arrêter le harcèlement

- Dites « non ».
- Affrontez la personne qui vous harcèle.
- Demandez de l'aide.
- Fiez-vous à vos sentiments.
- Documentez chaque incident en indiquant la date, l'heure et la description de l'incident.
- Renseignez-vous.
- Parlez-en à quelqu'un à qui vous faites confiance.
- Fréquentez des endroits sécuritaires.



Université de
Saint-Boniface

Session d'automne 2017 et hiver 2018

Tableaux des frais et remboursements
de l'**École technique et professionnelle**

Dates importantes/remboursements
Tableaux des droits de scolarité ETP :
Administration des affaires
Tourisme
Informatique
Communication multimédia
Éducation de la jeune enfance
Baccalauréat en sciences infirmières
Aide en soins de santé
Sciences infirmières auxiliaires

ÉCOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
DATES IMPORTANTES - SESSIONS AUTOMNE 2017 ET HIVER 2018

	Frais	Session automne 2017	Session hiver 2018
Début de la période des inscriptions		12 juillet 2017	12 juillet 2017
Date limite d'inscription (sans pénalité)		6 septembre 2017	2 janvier 2018
Date de paiement		13 septembre 2017	8 janvier 2018
Frais de retard	50,00 \$	14 septembre 2017	9 janvier 2018
2e frais de retard et suspension de services	50,00 \$	27 septembre 2017	22 janvier 2018
Retrait de cours : frais impayés		4 octobre 2017	29 janvier 2018
Date de retrait sans pénalité académique		17 novembre 2017	16 mars 2018
Inscriptions en retard :		du 7 au 20 septembre 2017	du 3 au 16 janvier 2018
Inscriptions avec pénalité financière	50,00 \$	du 7 au 20 septembre 2017	du 3 au 16 janvier 2018
Changements de cours		du 7 au 20 septembre 2017	du 3 au 16 janvier 2018
Date limite de changements avec 100% de remboursement		20 septembre 2017	16 janvier 2018
Date de paiement		26 septembre 2017	21 janvier 2018
Frais de retard et suspension de services	50,00 \$	27 septembre 2017	22 janvier 2018
Retrait de cours : frais impayés		4 octobre 2017	29 janvier 2018
Demandes de délai :			
Date limite de réception	150,00 \$	13 septembre 2017	8 janvier 2018
Date de paiement		11 octobre 2017	5 février 2018
Frais de retard et suspension de services	50,00 \$	12 octobre 2017	6 février 2018
Retrait de cours : frais impayés		19 octobre 2017	13 février 2018

DEMANDES DE DÉLAI

Si vous ne pouvez pas régler vos droits de scolarité, vous pouvez remplir un formulaire de demande de délai disponible sur le site Web de l'USB et payer des frais administratifs de 150 \$ avant la date limite de paiement. Vous pouvez remettre le formulaire dûment rempli et votre paiement à la Direction des finances. Toute modalité de paiement est acceptée pour ces frais, sauf le chèque.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les heures d'ouverture du bureau sont de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

Interac ou argent comptant

Cartes de crédit VISA et MasterCard

Chèque/chèque visé/mandat-poste

Paiement en ligne (allouez 2 jours ouvrables avant la date limite)

GlobalPay

Les étudiantes et étudiants ont jusqu'à 16 h 30 le jour de la date limite pour payer leurs droits de scolarité. Après cette date, il y aura une pénalité financière pour tout paiement reçu en retard. Si vous effectuez votre paiement par la poste, il doit arriver à l'Université au plus tard le jour de la date limite du paiement des droits de scolarité.

AUTRES NOTES

Les dates de paiement et de remboursement pour la session d'été 2018 sont à déterminer.

L'Université se réserve le droit de suspendre et par la suite, d'annuler l'inscription de toute étudiante ou de tout étudiant qui n'a pas réglé le solde de ses droits de scolarité, y compris les pénalités financières, dans les jours ouvrables suivant la date limite de paiement. Toute décision administrative voulant qu'une étudiante ou un étudiant soit retiré de ses cours pour raison de non-paiement de ses frais de scolarité est sans droit d'appel.

L'étudiante ou l'étudiant est l'unique responsable s'il ou elle désire se retirer des cours.

Les informations affichées sur cette page sont basées sur les derniers règlements en vigueur en date du 8 juin 2017 et peuvent faire l'objet d'un changement sans préavis.

ÉCOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
TABLEAU DES DROITS DE SCOLARITÉ - SESSIONS AUTOMNE 2017, HIVER 2018 ET ÉTÉ 2018

Les droits de scolarité ci-dessous sont des montants approximatifs basés sur une année avec une charge d'étude à 100 % pendant les sessions d'automne, d'hiver et d'été. Ils comprennent tous les frais (voir tableau Détail des frais). La facture exacte sera disponible dans un délai de 2 jours ouvrables après l'inscription aux cours et est calculée en fonction du programme d'étude et de la charge de cours. Les droits de scolarité sont facturés par session.

Programme	Charge de cours	Cout estimatif (2016-2017)
Administration des affaires	1ère année	3 400,00 \$
	2e année	4 425,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	229,00 \$
Tourisme	1ère année	3 610,00 \$
	2e année	4 425,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	229,00 \$
Informatique	1ère année	4 300,00 \$
	2e année	4 275,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	300,00 \$
Communication multimédia	1ère année	5 570,00 \$
	2e année	4 855,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	305,00 \$
Éducation de la jeune enfance	1ère année	3 710,00 \$
	2e année	3 710,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	197,00 \$
Baccalauréat en sciences infirmières	1ère année	5 450,00 \$
	2e année	5 055,00 \$
	3e année	5 180,00 \$
	4e année	4 905,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	471,00 \$
Sciences infirmières auxiliaires	1ère année	5 190,00 \$
	2e année	4 375,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	256,00 \$
Aide en soins de santé	Pleine année	2 385,00 \$

Majoration 100 % - Étudiantes et étudiants internationaux

Programme	Charge de cours	Cout estimatif (2016-2017) ²
Administration des affaires	1ère année	6 890,00 \$
	2e année	8 935,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	435,00 \$
Tourisme	1ère année	7 310,00 \$
	2e année	8 935,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	435,00 \$
Informatique	1ère année	8 130,00 \$
	2e année	8 090,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	515,00 \$
Communication multimédia	1ère année	10 985,00 \$
	2e année	9 595,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	572,00 \$
Éducation de la jeune enfance	1ère année	7 500,00 \$
	2e année	7 500,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	370,00 \$
Baccalauréat en sciences infirmières	1ère année	9 690,00 \$
	2e année	8 985,00 \$
	3e année	9 250,00 \$
	4e année	8 715,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	879,00 \$
Sciences infirmières auxiliaires	1ère année	8 915,00 \$
	2e année	7 475,00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	448,00 \$

Notes :

1. Ce cout représente les frais du cours seulement. Des frais annuels doivent être ajoutés au besoin (voir le tableau Détails des frais).
2. Ces couts comprennent les cours d'Anglais voie préparatoire.
3. Les cours à distance sont facturés au taux régulier et non au taux de majoration à 100%.

Les informations affichées sur cette page sont basées sur les derniers règlements en vigueur en date du 11 mai 2017 et peuvent faire l'objet d'un changement sans préavis.

ÉCOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
DÉTAILS DES FRAIS - SESSIONS AUTOMNE 2017, HIVER 2018 ET ÉTÉ 2018

Frais compris dans le Tableau des droits de scolarité :

	Programme	Cout par crédit	Cout par cours	Cout par année
Frais annuels :				
Frais d'inscription, bibliothèque et services aux étudiantes et étudiants	Administration des affaires, Tourisme, Informatique, Communication multimédia, Éducation de la jeune enfance et Aide en soins de santé			92,39 \$
Frais d'inscription, bibliothèque et services aux étudiantes et étudiants	Baccalauréat en sciences infirmières et Sciences infirmières auxiliaires			124,08 \$
Cotisation AEUSB	Tous les programmes			140,63 \$
Frais d'assurances AEUSB ¹	Tous les programmes			248,16 \$
Autres frais :				
Frais afférents	Administration des affaires, Tourisme, Informatique, Communication multimédia, Éducation de la jeune enfance et Aide en soins de santé		6,18 \$	92,70 \$
Frais afférents	Baccalauréat en sciences infirmières et Sciences infirmières auxiliaires		17,73 \$	177,30 \$
Fonds de bourse AEUSB	Tous les programmes		10,95 \$	109,50 \$
Cotisation supplémentaire AEUSB	Tous les programmes		6,24 \$	56,16 \$
Droit de service	Administration des affaires, Tourisme, Informatique, Communication multimédia et Éducation de la jeune enfance		17,12 \$	256,80 \$
Droit de service - majoration	Administration des affaires, Tourisme, Informatique, Communication multimédia et Éducation de la jeune enfance		34,24 \$	513,60 \$
Frais technologiques	Informatique		61,69 \$	555,21 \$
Frais technologiques	Communication multimédia		13,68 \$	
Frais technologiques	Baccalauréat en sciences infirmières et Sciences infirmières auxiliaires		27,86 \$	
Frais sur cours à distance	Tourisme et Éducation de la jeune enfance	18,55 \$		
Stage Co-op ²	Administration des affaires, Tourisme et Informatique			416,04 \$
Stage Co-op - majoration ²	Administration des affaires, Tourisme et Informatique			832,08 \$
Stage pratique ²	Éducation de la jeune enfance			110,92 \$
Stage pratique - majoration ²	Éducation de la jeune enfance			221,84 \$

Frais supplémentaires :

	Cout
Demande d'admission	canadien : 95,00 \$ international : 120,00 \$ éducation : 95,00 \$
Demande de relevé de notes	13,50 \$ par copie
Demande d'attestation	11,00 \$ par copie
Demande de remplacement d'un diplôme	70,00 \$
Demande de réévaluation de la note finale	35,00 \$
Lettre de permission	70,00 \$
Frais de retard	50,00 \$
Demande de délai	150,00 \$ par session (automne et hiver)
Frais de réinscription	75,00 \$
Frais pour chèque sans provision	30,00 \$
Remplacement du T2202A/T4/T4A/Lettre de logement pour fin d'impôt	5,00 \$ par copie pour l'année courante et 10,00 \$ par copie pour une année précédente
Amende du Service de perfectionnement linguistique pour une absence non motivée	35,00 \$
Tests de profils linguistiques additionnels	135,00 \$

Notes :

- À la suite d'une renonciation, un montant de 15,00 \$ des frais administratifs AEUSB est non remboursable.
- Une étudiante ou un étudiant qui n'est pas admissible aux stages d'apprentissage ou aux stages coopératifs, recevra un remboursement de 100 % des frais rattachés au stage à la suite de son retrait de cours. L'étudiante ou l'étudiant est responsable de remplir le formulaire de changement à l'inscription dans le but de recevoir son remboursement.

Les informations affichées sur cette page sont basées sur les derniers règlements en vigueur en date du 11 mai 2017 et peuvent faire l'objet d'un changement sans préavis.